

Nogent, le 16 septembre 2005

Monsieur,

Par votre courrier daté du 9 septembre vous me demandez quel est mon point de vue sur la proposition de loi n°2491 déposée le 13 juillet 2005 relative à la réduction des risques pour la santé publique.

Il me semble que mes actions à vos côtés (pour rappel j'étais présente physiquement lorsque Bouygues a voulu monter l'antenne sur le toit) vous laisse présager de ma réponse.

Les pouvoirs publics sont beaucoup trop passifs quant à l'encadrement des technologies liées à la téléphonie mobile. Plusieurs études ont montré, notamment celle de l'institut néerlandais TNO, que l'exposition aux rayonnements émis par la téléphonie mobile peuvent avoir des effets néfastes sur la santé. Il me semble donc inacceptable d'installer une station base face à une cité scolaire. Pour rappel la France suit les recommandations européennes qui ne prennent en compte que les effets thermiques des champs électromagnétiques et ignore les nombreux travaux sur les autres aspects.

Il est important, qu'enfin nous puissions mettre en place un outil législatif qui permet d'encadrer les installations, tant par leur situation géographique que par leur puissance. D'autre part il est primordial que des études indépendantes soient enfin menées, les seules prises en compte étant financées par les opérateurs.

Pour finir, je m'engage à continuer à être à vos côtés afin que Bouygues trouve un autre endroit pour l'installation de cette base, et ceci en toute transparence.

Cordialement.

Annie Lahmer